



La Corse pourrait compter 21 000 seniors dépendants en 2030

Le vieillissement de la population est susceptible de conduire à une augmentation du nombre de personnes âgées dépendantes dans les années à venir. A l'horizon 2030, la Corse compterait ainsi 21 000 personnes dépendantes âgées de 60 ans ou plus, soit 6 000 de plus qu'en 2015. Dans la région, le maintien à domicile des seniors dépendants est particulièrement important : il concerne neuf personnes sur dix contre huit sur dix en France métropolitaine. En effet, les personnes âgées vivent plus souvent en famille qu'au niveau national et bénéficient davantage de l'appui de leurs proches. De plus, l'offre en aidants professionnels, en particulier infirmiers, est plus développée dans la région. Le moindre recours aux EHPAD pourrait également s'expliquer par la faiblesse du niveau de revenus des personnes âgées de l'île. En 2030, si la répartition entre domicile et établissements reste stable, 18 600 seniors dépendants résideraient dans leur logement, soit 40 % de plus qu'actuellement. Se posera alors la question de la présence et du soutien des aidants familiaux dans un contexte d'évolution des modes de vie.

Barbara Luquet, Insee

Avec l'arrivée aux âges élevés des générations du baby-boom et l'allongement de l'espérance de vie, le vieillissement de la population est un enjeu majeur des années à venir.

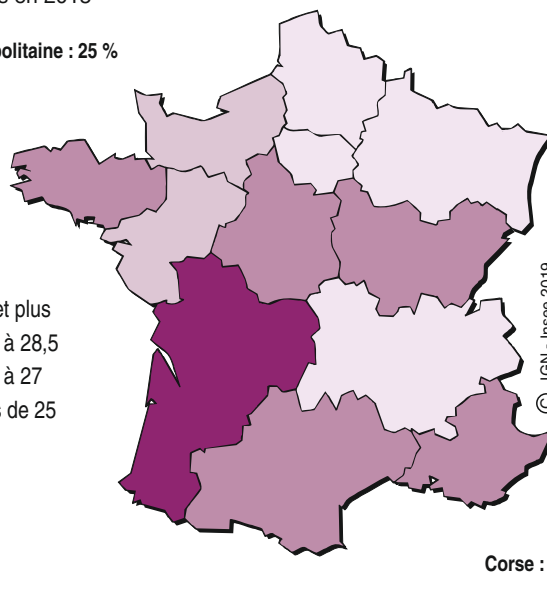
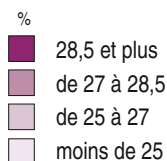
La Corse est l'une des régions les plus âgées de métropole. Actuellement, 94 000 personnes de 60 ans ou plus y résident. Elles représentent 29 % de la population totale contre 25 % en France métropolitaine (figure 1). À l'horizon 2030, si les tendances se maintiennent, elles seraient 128 000 à habiter la région, soit 38 % de plus. Cette hausse, plus marquée que celle de l'ensemble de la population (+10 %), confirme le vieillissement démographique insulaire. En particulier, le nombre de personnes de 75 ans ou plus augmenterait de 58 % entre 2015 et 2030 contre 27 % au niveau national.

Ce vieillissement important est susceptible d'entraîner une augmentation sensible du nombre de personnes âgées dépendantes, c'est-à-dire de celles qui ne

1 La Corse, deuxième région de France pour sa part de senior

Part des personnes âgées de 60 ans ou plus dans la population totale selon les régions en 2015

France métropolitaine : 25 %



Corse : 29 %

Source : Insee, Recensement de la population 2015



PRÉFÈTE DE CORSE



peuvent effectuer par elles-mêmes certains actes de la vie courante dans leur environnement habituel.

La mise en place de prestations (humaines, matérielles, financières) visant à prendre en charge les personnes âgées en perte d'autonomie répond donc à un besoin croissant et devient une préoccupation majeure des acteurs publics, professionnels de santé, familles et aidants.

Prévoir l'évolution du nombre de personnes à prendre en charge dans la région est en particulier essentiel pour anticiper l'effort qui devra être fait en direction des seniors.

6 000 seniors dépendants de plus d'ici 2030

En 2015, la Corse compte 15 000 personnes dépendantes âgées de 60 ans ou plus, ayant à la fois besoin de soins médicaux et d'assistance dans leur vie quotidienne. En suivant l'hypothèse intermédiaire de projection de la dépendance (*méthodologie*), la région compterait 21 000 seniors potentiellement dépendants à l'horizon 2030 soit 6 000 de plus qu'actuellement (*figure 2*). Cette évolution est supérieure à la moyenne nationale (+40 % contre +25 %).

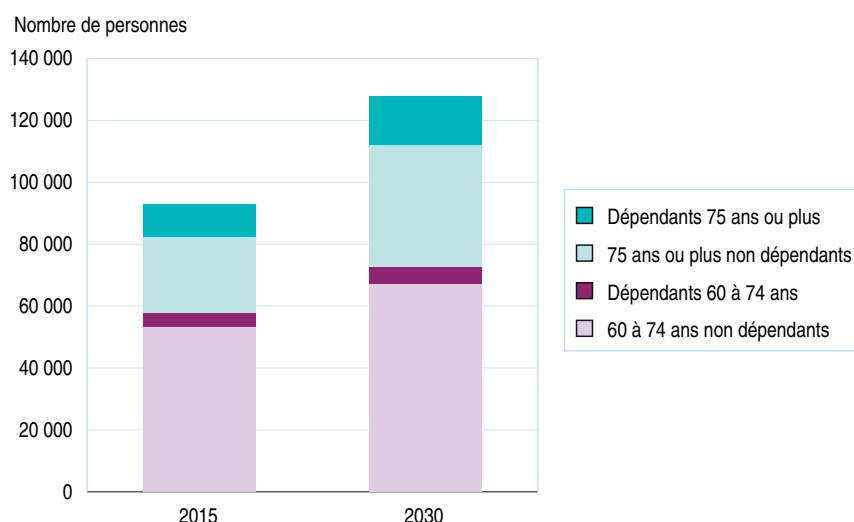
La croissance de la population des seniors dépendants dans les 15 prochaines années s'explique par la hausse marquée du nombre de personnes de 75 ans ou plus, potentiellement les plus sujettes à la perte d'autonomie.

Le volume important de personnes d'âge avancé à l'horizon 2030 est prépondérant car le taux de dépendance global des 60 ans ou plus, c'est à dire la part des personnes dépendantes, devrait rester stable sur la période, autour de 16 %. Avec l'amélioration de l'espérance vie en bonne santé, ce volume compenserait notamment la baisse du taux de dépendance par âge, en particulier chez les plus âgés : pour les 75 ans ou plus, ce taux passerait de 30 % en 2015 à 28,5 % en 2030.

En 2015, 4 000 personnes de 60 ans ou plus sont considérées comme sévèrement dépendantes. Elles sont confinées au lit ou au fauteuil et/ou souffrent d'une altération des fonctions mentales. Elles ont donc besoin d'une prise en charge et d'un accompagnement important. Elles représentent 26 % de l'ensemble des seniors dépendants. À l'horizon 2030, ces personnes seraient au nombre de 5 000, soit 1 000 de plus en 15 ans. Néanmoins, la part de seniors sévèrement dépendants reculerait de 2 points sur la période. Cette baisse serait particulièrement marquée chez les 75 ans ou plus. Dans cette tranche d'âge, elle passerait de 31,5 % en 2015 à 27 % en 2030.

2 L'évolution de la dépendance liée à la part des plus âgés

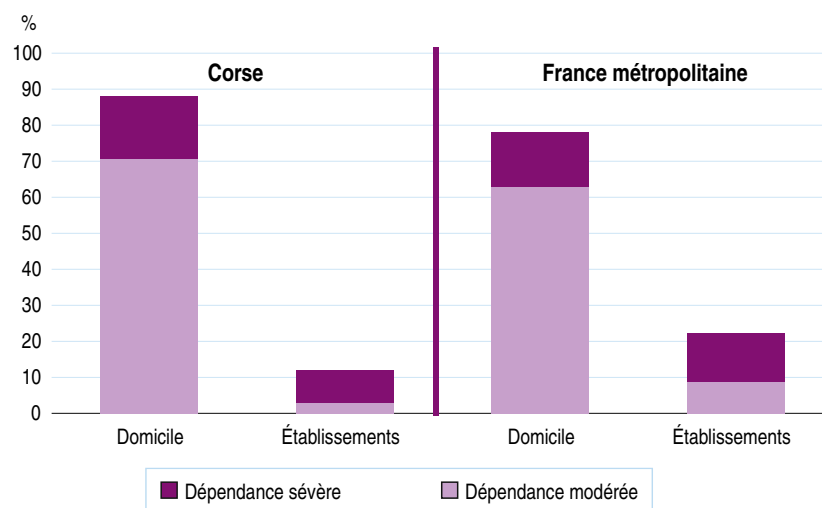
La dépendance des personnes âgées en Corse en 2015 et 2030



Source : Insee, Enquête VQS 2015, Projections de population Omphale 2017

3 En Corse, neuf seniors dépendants sur dix vivent à domicile

Répartition des seniors dépendants selon le type d'hébergement et le degré de dépendance



Source : Insee, Enquête VQS 2015

De nombreux seniors dépendants à domicile en Corse

Le souhait d'autonomie résidentielle ou de maintien à domicile, observé partout en Europe, est particulièrement marqué en Corse. En 2015, 88 % des seniors dépendants vivent à domicile sur l'île (*figure 3*). C'est 10 points de plus qu'au niveau national.

Cette surreprésentation peut s'expliquer par plusieurs caractéristiques insulaires. D'une part, les seniors vivent moins souvent seuls qu'en moyenne française et plus souvent en famille. Cohabiter avec des proches durant la vieillesse est un mode de vie davantage privilégié dans la région. Ils sont 74 % à vivre en couple avec ou sans enfant, en famille monoparentale et ménages complexes, composés de plusieurs générations, contre 69 % en métropole.

D'autre part, la présence des aidants

familiaux constitue un facteur important de maintien à domicile et cette implication est plus prégnante en Corse. Les personnes âgées dépendantes déclarent être plus souvent aidées par leur entourage qu'en moyenne nationale : 24 % contre 21 %. Elles sont notamment 9 % à recevoir beaucoup d'aide de leur entourage (7 % au niveau France). Parallèlement, le maintien à domicile nécessite des aides extérieures : soutien d'un professionnel (infirmier, aide ménagère, kiné...) ou assistance technique (canne, fauteuil roulant, aménagement du logement...). En cas d'aides extérieures, l'appui de l'entourage est également plus important dans la région : 31 % des seniors dépendants en bénéficient fortement contre 23 % en moyenne nationale.

Parmi l'offre professionnelle, la présence de personnel soignant, infirmier en particulier, est un facteur essentiel au maintien à domicile. Or, l'île est dotée d'un

taux d'infirmiers libéraux deux fois supérieur à celui de France métropolitaine : 30 infirmiers pour 1 000 seniors de 75 ans ou plus contre 14 pour 1 000 en 2015. Ceux-ci effectuent les soins d'hygiène essentiels, préparent et administrent les traitements médicaux ou exécutent des soins spécifiques (pansements, perfusions). Ils ont aussi un rôle coordonnateur interprofessionnel en étant à l'initiative des échanges avec les autres professionnels pour les informer de l'état de santé des personnes. Les kinésithérapeutes sont également proportionnellement plus nombreux en Corse, avec 13 kinésithérapeutes pour 1 000 seniors de 75 ans ou plus contre 11 pour 1 000 en métropole. De même, les organismes de services à la personne, notamment associatifs, occupent une place prépondérante dans l'offre de services à la personne de la région. Ces structures, dont le cœur des interventions relève de l'aide à domicile des personnes âgées et handicapées, comptent pour un salarié sur trois des services à la personne sur l'île contre un sur quatre en métropole.

Un recours aux EHPAD limité

Quand le maintien à domicile n'est plus possible ou souhaité, les seniors dépendants peuvent s'orienter vers des établissements de soins spécialisés.

La région compte 31 établissements de type EHPAD (Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) pour une capacité de 2 000 lits. Elle est deux fois moins équipée qu'en France métropolitaine : 57 lits pour 1 000 personnes de 75 ans ou plus contre 124 pour 1 000. Ce sous-équipement, bien que variable, est généralisé sur l'ensemble du territoire (figure 4). Malgré la faible capacité d'accueil des établissements de soins, leur taux d'occupation moyen n'atteint que 86 % en 2016.

En Corse, le moindre recours aux institutions pourrait s'expliquer par la faiblesse du niveau de revenus des personnes âgées, et ce en dépit des aides disponibles (encadré). En effet, au niveau des régions, la part des seniors en établissements est généralement d'autant plus faible que leur taux de pauvreté est élevé (figure 5).

Sur l'île, la moitié des personnes vivant dans un ménage où le référent fiscal a 75 ans ou plus possède un revenu disponible annuel inférieur à 19 632 euros contre 20 718 euros en France métropolitaine. Leur taux de pauvreté est de 17,5 % contre 8,4 % en métropole. Ces faibles revenus font référence à des retraites et des pensions plus modestes qu'au plan national. Notamment, un plus grand nombre de personnes âgées (dépendantes ou pas) perçoivent l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) qui a remplacé le minimum vieillesse : 12 % contre 4 % en métropole.

L'Allocation personnalisée d'autonomie

L'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) a été instaurée en 2002 pour aider les personnes de 60 ans ou plus, en perte d'autonomie, à accomplir les actes essentiels de la vie courante. Elle peut être attribuée aux personnes qui résident à domicile comme en établissement. Son montant est calculé en fonction du revenu et du niveau de dépendance défini par la grille Aggir. Cette aide est gérée par les conseils départementaux sur le continent et sur l'île, par la Collectivité de Corse depuis le 1^{er} janvier 2018.

En Corse, en 2016, 11 200 personnes perçoivent l'APA. Parmi elles 83 % résident à domicile contre 58 % en France métropolitaine. Avec 12 % des 60 ans ou plus bénéficiaires de l'APA, la Corse détient le taux le plus élevé des régions françaises alors que la moyenne en France métropolitaine est de 8 %.

L'APA à domicile

L'APA à domicile sert à financer toutes les dépenses figurant dans le plan d'aide personnalisé de la personne âgée. Ce dernier est établi par une équipe médico-sociale suite à une visite à domicile.

Sont notamment prises en charge :

- **Les interventions à domicile** : heures d'aide ou de garde à domicile, service de portage de repas, téléalarme
- **Les aides techniques** : fauteuils roulants, cannes et déambulateurs, lits médicalisés...

L'APA en établissement

L'APA en établissement est destinée à aider le bénéficiaire à s'acquitter du tarif dépendance de la structure qui l'accueille.

Les frais en établissement d'hébergement pour personne âgée dépendante (EHPAD) se décomposent en effet en trois tarifs :

- **le tarif dépendance** : recouvre les prestations d'assistance à l'accomplissement des actes au quotidien, sans relation avec le soin. Il est fonction du niveau de dépendance du résident et est fixé tous les ans pour chaque établissement au niveau régional. L'APA en établissement permet de couvrir ces dépenses à l'exception d'une partie restant à la charge du résident (ticket modérateur, équivalent au tarif dépendance Gir 5/6) ;

- **le tarif soins** : recouvre toutes les prestations médicales et paramédicales liées à la prise en charge du résident. Il est réglé directement par l'assurance maladie à l'établissement ;

- **le tarif hébergement** : comprend les dépenses d'entretien et d'administration, la restauration et les activités d'animation. Il est entièrement à la charge du résident ou de sa famille, déduction faite éventuellement de l'Aide personnalisée au logement (APL). Dans les établissements habilités à l'Aide sociale, l'ASH (aide sociale à l'hébergement) peut couvrir ces frais.

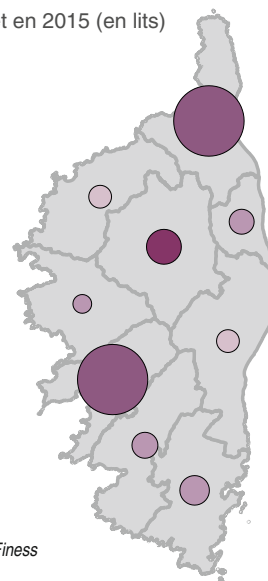
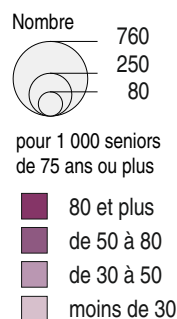
En moyenne en 2016, 15 % du coût d'une place en EHPAD relève du volet dépendance, 32 % du volet soins. Les 53 % restants correspondent donc au tarif hébergement.

Source : Plateforme régionale d'observation sanitaire et sociale (Platoss)

4 Une offre en EHPAD variable sur le territoire

Capacité d'accueil des EHPAD par territoire de projet en 2015 (en lits)

Corse : 57 lits pour 1 000 seniors
Métropole : 124 lits pour 1 000 seniors

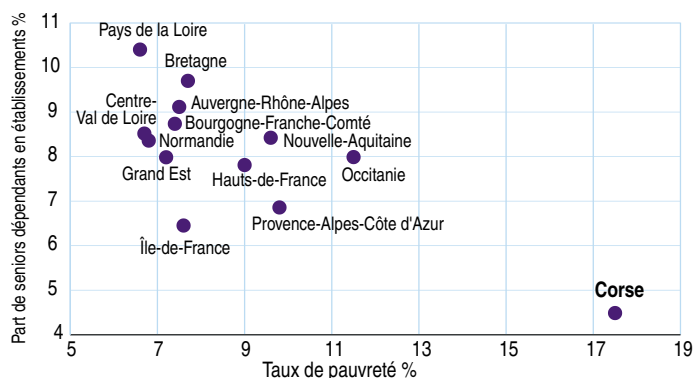


Note : les territoires de projet constituent un découpage géographique de la Collectivité de Corse au sein desquels des projets économiques et sociaux sont élaborés

Source : Insee, Recensement de la population ; Drees, Enquête EHPA, Finess

5 La pauvreté monétaire limite le recours aux établissements

Taux de dépendance en établissement et taux de pauvreté des 75 ans ou plus par région en 2015



Source : Insee, Recensement de la population 2015, Enquête VQS 2015, Filosofi 2015

D'autant que le prix des chambres en EHPAD apparaît plus élevé dans la région : la moitié des chambres coûte plus de 75 euros par jour en Corse-du-Sud et plus de 72 euros en Haute-Corse contre 59 euros au plan national. L'offre d'hébergement à prix modéré est en particulier moins importante en Corse-du-Sud : neuf chambres sur dix coûtent plus de 70 euros contre 50 euros en France.

Les raisons financières sont aussi, selon un rapport de la Cour des comptes de 2016, "un facteur de retard à l'entrée en établissement pour personnes âgées". Ainsi, les établissements insulaires accueillent une part plus importante de personnes sévèrement dépendantes qu'au niveau national (75 % contre 60 %).

18 600 seniors dépendants à domicile en 2030 pour combien d'aidants ?

À l'horizon 2030, si la répartition entre domicile et établissements reste stable, 18 600 seniors dépendants résideraient dans leur logement et 2 400 dans un hébergement spécialisé. Ce sont ainsi 40 % de seniors supplémentaires à accompagner à domicile d'ici 15 ans. Pour permettre ce maintien à domicile, au-delà de la structuration nécessaire de l'offre professionnelle et des possibilités offertes par les évolutions technologiques (télémédecine ...), le soutien des proches restera essentiel.

Or, sur l'île, l'urbanisation croissante ainsi que l'évolution des modes de vie et des familles peuvent être de nature à faire baisser le nombre d'aidant familial : faible nombre d'enfants par famille, forte part des familles monoparentales, participation croissante des femmes au marché du travail et éloignement géographique sont autant de facteurs à l'œuvre qui interrogent sur la présence et la disponibilité des aidants familiaux. La soutenabilité de leur aide et donc du maintien à domicile de la personne âgée dépendra alors encore plus qu'aujourd'hui des conditions dans lesquelles cette aide s'exerce : appui et soutien aux aidants, possibilité de relais ponctuel (accueil de jour ...), adaptation du logement... ■

Sources

Recensement de la population : permet de connaître la population de la France, dans sa diversité et son évolution. Il fournit des statistiques sur le nombre d'habitants et sur leurs caractéristiques : répartition par sexe et âge, professions exercées, conditions de logement, etc.

Enquête vie quotidienne et santé (VQS) : s'intéresse aux conditions de vie des personnes âgées, à leurs difficultés à réaliser les activités de la vie quotidienne et aux aides qu'elles reçoivent.

Dispositif sur les revenus localisés sociaux et fiscaux (Filosofi) : dispositif mis en œuvre afin de disposer d'indicateurs de niveau de vie, d'inégalité et de pauvreté à un niveau local infra-départemental.

Fichier national des établissements sanitaires et sociaux (Finess) : répertoire national qui dresse l'inventaire des équipements du domaine sanitaire et social dans les établissements sanitaires, médico-sociaux et de formations aux professionnels de santé.

Enquête auprès des établissements pour personnes âgées (EHPA) : recueille des informations sur l'activité des établissements médico-sociaux accueillant les personnes âgées, ainsi que sur leur personnel et les personnes âgées qui y résident. Elle fournit de nombreux indicateurs sur les caractéristiques et les moyens de ces établissements, de leurs personnels et de leurs résidents (effectifs et qualifications des personnels, âge et niveau de dépendance des résidents, etc.).

Méthodologie

Les projections de population ont été réalisées selon le scénario central du modèle de projection Omphale 2017 de l'Insee. Les projections de personnes âgées potentiellement dépendantes s'appuient sur ces projections auxquelles sont appliqués des taux de dépendance estimés avec l'enquête Vie quotidienne et santé (VQS) auprès des ménages de 2014 et l'enquête Établissements d'hébergement pour personnes âgées (EHPA) auprès des institutions en 2015. Ces taux évoluent selon 3 hypothèses :

- l'hypothèse optimiste : les années d'espérance de vie gagnées sont des années sans dépendance ;
- l'hypothèse intermédiaire : parmi les gains d'espérance de vie, la répartition entre années sans dépendance et années en dépendance correspond au partage actuel observé au sein de l'espérance de vie à 60 ans ;
- l'hypothèse pessimiste : les taux de dépendance par âge détaillés sont stables dans le temps.

La dépendance est estimée grâce à une table de correspondance entre l'enquête EHPA et l'enquête VQS en s'appuyant sur la grille Aggir (Autonomie gérontologique groupe iso-ressources). Ainsi, la dépendance correspond aux GIR 1 à 4 de cette grille, et la notion de dépendance « sévère » aux GIR 1 et 2, par opposition à la dépendance « modérée » correspondant aux GIR 3 et 4. Les individus de GIR 5 et 6 sont considérés comme non dépendants.

Insee Corse

Résidence du Cardo,
rue des Magnolias
CS 70 907
20700 Ajaccio cedex 9

Directeur de la publication :

Olivier Léna

Rédactrice en chef :

Angela Tirroloni

ISSN : 2416-8068

© Insee 2019

Pour en savoir plus

- « La part de seniors à domicile en situation de perte d'autonomie varie d'une région à l'autre »
Insee Focus n° 115, juin 2018
- « Les personnes âgées dépendantes vivant à domicile en 2015 »
Études et résultats n° 1029, Drees, septembre 2017
- « Le maintien à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie »
Rapport de la Cour des comptes, juillet 2016
- « Habiter seul ou avec des proches après 85 ans en France : de fortes disparités selon les départements »,
Population et Sociétés n° 539, Ined, décembre 2016

